

Comprendre vos obligations légales



Cadre légal

La *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) du Québec et son *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* prévoient que les entreprises ayant une place d'affaires au Québec et mettant en marché des contenants, emballages et imprimés (CEI) ultimement destinés aux consommateurs québécois doivent compenser les coûts nets des services municipaux de collecte sélective afin d'en assurer le financement.



Rôle de Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

ÉEQ est l'organisme privé à but non lucratif représentant les entreprises assujetties à ce cadre légal, aussi appelé le Régime de compensation. ÉEQ est mandaté et agréé par Recyc-Québec pour :

- Consulter les entreprises assujetties, élaborer et proposer un Tarif, qui est par la suite approuvé annuellement par le gouvernement du Québec;
- Recevoir les déclarations de CEI et percevoir les contributions auprès des entreprises assujetties;
- Assurer la conformité des entreprises assujetties.



Critères d'assujettissement

Les entreprises qui remplissent les critères suivants sont assujetties au Régime de compensation :

- Avoir une place d'affaires au Québec ou, à partir du Tarif 2022, être exploitant d'un site web transactionnel, avec ou sans place d'affaires au Québec, et dont les produits sont acquis par la voie du commerce électronique par des consommateurs en sol québécois ;
- Être propriétaire d'un nom, d'une marque, d'un signe distinctif ou encore en être le premier fournisseur au Québec;
- Mettre en marché des CEI ultimement destinés à des consommateurs québécois.



Obligations légales

Toute entreprise assujettie au Régime de compensation est légalement tenue de :

- S'enregistrer sur le portail ÉCO-D à l'adresse [declaration.eeq.ca](https://www.declaration.eeq.ca)
- Déclarer les CEI visés mis en marché pour chaque Tarif avant la date limite de déclaration;
- Payer les contributions qui en découlent à l'intérieur des dates limites applicables.

Préparer votre déclaration



Méthodologie et calculs

- Le calcul de base se fait en multipliant le poids unitaire de chaque CEI visé ultimement destiné aux consommateurs québécois par la quantité mise en marché au cours de la période de référence du Tarif, qui est l'année civile antérieure (par exemple, celle du Tarif 2021 s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020);
- Les entreprises assujetties doivent :
 - Répartir les poids des CEI par matière, à moins d'être admissible à une exemption de paiement ou à un Tarif fixe (consultez le site eeq.ca pour plus de détails);
 - Déclarer la totalité des CEI pour lesquels elles sont propriétaire du nom, de la marque ou du signe distinctif ainsi que les CEI des produits dont elles sont premiers fournisseurs au Québec;



CEI à inclure

- CEI qui accompagnent la mise en marché d'un produit;
- CEI de courte durée vendus en tant que produits;
- Contenants et emballages ajoutés au point de vente;
- Imprimés publicitaires, informationnels ou transactionnels;
- CEI de livraison pour les ventes en ligne.

Consultez notre guide des matières pour plus de détails



CEI à exclure

- CEI ultimement destinés à des consommateurs situés à l'extérieur du Québec;
- CEI dont le consommateur final est une entreprise ou une institution;
- CEI de transport non remis aux consommateurs (jetés sur place);
- Contenants ou emballages déjà consignés par un système reconnu (excluant les CEI secondaires);
- Livres et documents d'identification.

Services en écoconception d'emballages offerts gratuitement !

Toute entreprise enregistrée chez ÉEQ et dont le dossier est conforme peut bénéficier des services d'accompagnement de l'équipe Écoconception et économie circulaire, et ce gratuitement. Nos services regroupent notamment de la formation, des conseils pour orienter les démarches d'écoconception et la production d'études de cas publiées sur notre portail web. Pour plus d'information ou pour contacter l'équipe, rendez-vous au ecoconception.eeq.ca/fr-ca/a-propos.